

COMITE DE QUARTIER
CAP EST

Agde, le 29 octobre 2013

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 OCTOBRE 2013
COMITE DE QUARTIER « CAP EST »

A - VIE QUOTIDIENNE

Doléances du Comité de Quartier du Cap Est

Vie Quotidienne

Représentants du comité de quartier :

1 - Voirie :

Monsieur MARFAING, Président du Conseil Syndical de Sun Village, souhaite qu'une réfection du revêtement de l'entrée du parking et des accotements des places de stationnement soit fait.

Réponse :

Un courrier a été adressé en réponse à Mr Marfaing par le Département Voirie Réseaux, pour la partie concernant la réhabilitation des enrobés, avenue des Lavandières (à l'entrée du « Port à sec »), lui précisant qu'aucun travaux de réhabilitation de chaussée n'était prévu à ce jour.

2 - Quartier du Môle :

Du quartier du Môle jusqu'au camping, les égouts dégagent une odeur nauséabonde.

Réponse :

Une opération de curage des réseaux d'eaux usées est prévue prochainement sur ce secteur.

Par contre le service concerné n'a pas eu connaissance de dysfonctionnement particulier (bouchage du réseau ou gros problème d'odeurs) durant la saison estivale.

Au cours de la saison estivale ce quartier a été très mal entretenu, les petites poubelles étant très rarement vidées

Réponse :

Le service propreté de la Communauté d'Agglomération, ainsi que le Service des Plages ont été informé au sujet des poubelles non vidées sur le quartier du Môle.

Tous deux nous répondent qu'un remplacement des sacs poubelle est effectué quotidiennement sur ce secteur comme pour toute la station.

Par contre et en raison d'une forte population (débouché de l'allée de la Flânerie), et de la proximité de nombreux commerces de nourriture à emporter, les points de collecte sont souvent saturés en cours de journée.

3 - Avenue de la Jetée, rue des Deux Frères, rue de l'Estacade :

Les joints des grilles, au milieu de la chaussée, ont besoin d'être refaits.

Réponse :

Nous avons claveté l'ensemble des grilles de ces rues et avons profité de l'occasion pour poser des tampons cale (afin d'éviter le bruit au passage de véhicules).

4 - Rue des Etrusques :

Le goudron est à refaire.

Réponse :

La réhabilitation de la chaussée n'est pas prévue à ce jour.

5 - rue de l'Estacade :

Le trottoir est en mauvais état.

Réponse :

Nous n'avons pas constaté de désordre particulier concernant l'état des trottoirs devant les restaurants, et sommes disposés à rencontrer sur place le dépositaire de la demande pour plus de précisions.

6 - Esplanade Racine :

Un seul WC, c'est très insuffisant (3 au Grau d'Agde).

Réponse :

Initialement, il devait y avoir plus de kiosques sur cet espace, donc plus de possibilités d'implanter des toilettes. Le nombre de kiosque ayant été réduit à quatre et compte-tenu des impératifs liés aux prestations techniques à implanter, la création d'un seul sanitaire a été possible.

Pourquoi n'y a-t-il aucun banc à dossier, contrairement au Grau d'Agde ?

Réponse :

Au sujet des bancs, ils ont été proposés par l'architecte et validés à la phase projet.

7 - Place du Globe :

Cette place devrait être fermée à la circulation automobile.

Réponse :

La circulation automobile n'est pas autorisée sur la place : présence de barrières et de bornes en interdisant l'accès.

A cet effet, une borne manquante a été repositionnée.

Cet été, avec quelles autorisations, trois manèges ont été installés ?

Réponse :

Les manèges ont comme chaque année une autorisation d'occupation du domaine public, sur cet espace.

Le commerce « La Grotte des Coquillages » est devenu un débit de boissons, sans toilettes et fermant tardivement (entre 2 et 3 heures).

Réponse :

Concernant la « Grange aux Coquillages », un courrier a déjà été adressé par le Service Droits de Place au sujet de l'occupation illégale du domaine public (dépassement de terrasse).

Par ailleurs, nous avons informé la police Municipale au sujet du non respect de la réglementation par cet établissement (fermeture tardive, ...).

8 - Quai Saint Martin :

Il est demandé un râtelier à vélos supplémentaire.

Réponse :

Un râtelier à vélo supplémentaire, récupéré sur la place du Barbecue, a été mis en place.

9 - place du Barbecue :

Deux bancs avec dossier avaient été prévus autour de l'Ecailler. Un seul a été mis en place.

Réponse :

Il est vrai que deux bancs étaient initialement prévus, mais lors de leur implantation et en concertation avec l'exploitant de « l'Ecailler », un seul a été positionné.

Ce commerçant met par ailleurs à disposition des personnes le nécessitant, son propre mobilier.

Pourquoi et pour qui avoir mis en place un stationnement réservé aux handicapés ?

Réponse :

La place réservée aux GIG/GIC matérialisée au sol, a été demandé pour le stationnement d'un artiste peintre handicapé.

10 - Quai Miquel :

Les coursives sont mal éclairées.

Réponse :

Les coursives faisant partie du domaine privé, nous ne pouvons intervenir afin d'améliorer l'éclairage.

11 - Baldy à Marseillan :

Une piste cyclable est-elle prévue ?

Réponse :

La voie douce reliant Baldy à Marseillan-Plage est à la phase étude.

Aucune réalisation n'est prévue pour 2013.

12 - Rond-point du Bouteillou, avenue des Contrebandiers :

Est-il possible de faire ou refaire la piste cyclable ? Ce point a déjà été évoqué.

Réponse :

Aucune voie douce n'est répertoriée en temps que telle rond-point du Bouteillou et avenue des Contrebandiers .Nous pensons donc que votre demande concerne la remise en état du trottoir existant.

Toutefois, afin de mieux identifier votre requête, nous vous proposons de prendre directement contact avec le bureau d'études Voirie, pour une visite sur site.

13 - Rue du Picpoul :

Après réfection des trottoirs, plusieurs potelets ont disparus. Il en est de même devant le petit centre commercial de la Roquille.

Réponse :

Les potelets manquants rue du Picpoul et en face du centre commercial de la Roquille ont été remis en place.

14 - Village Naturiste :

Devant la Pilouterie, il n'y a plus de trottoir.

Réponse :

Concernant la terrasse de la « Pilouterie », le service Droits de Place a accepté son implantation pour une superficie de 40 m² (comme durant la saison 2012).

En effet, et du fait de l'interdiction de circuler aux véhicules sur la chaussée devant les commerces, la conservation d'un trottoir ne semble pas indispensable.

15 - Avenue des Sergents :

Entre le Passage Vauban et la rue du Trésor Royal le trottoir aurait besoin d'une réfection.

Réponse :

La remise en état du trottoir entre le passage Vauban et la rue du Trésor Royal, n'est pas programmée pour 2013.

16 - rue du Vent des Dames :

Qu'en est-il de la réfection d'une partie du parking (Vu avec MM. LOGNOS et HERAL).

Réponse :

Une DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) en cours concernant les travaux de réfection du parking.

La réalisation débutera en continuation.

17- Passage Colbert :

Le jeu de boules situé sur la place aurait besoin d'un rechargement en sable.

Réponse :

Le boulodrome situé en haut du passage a fait l'objet d'un rechargement en terre de Pignan et chaux et d'un nivellement.

18 - Tags :

Que peut-on faire lorsqu'il s'agit de résidences privées ?

Réponse :

Les services du SIVOM ne pouvant intervenir sur le domaine privé, seul le syndic de copropriété peut avoir recours à une entreprise, pour l'enlèvement de tags dans les résidences privées.

19 - Festivités :

Ne serait-il pas possible d'organiser un marché de Noël ?

Réponse :

Nous avons soumis au service Protocole et Animations votre proposition d'implantation de « Marché de Noël » au Cap d'Agde.

POLICE MUNICIPALE

1 - Résidence « Sun Village » :

La question correspondant à cette résidence a été traitée dans la partie vie quotidienne.

2 - Quai Miquel et rue de la Gabelle :

On remarque une occupation du domaine public par tous les établissements bars, brasseries et restaurants situés sur le quai avec des dépassements de plus de deux mètres après 20h Rue de la Gabelle, il s'agit du Restaurant « La Madragde » et du Bar « Le Bistrot ».

Réponse :

L'occupation du domaine public est soumise à un protocole d'intervention très clair. A savoir que les services des droits de place mettent en demeure l'exploitant, après constat d'occupation illégale du domaine public, de régulariser la situation. En cas de non respect de la mise en demeure, la PM est saisie pour établir un PV de contravention. Nous n'avons nullement été sollicités pour les établissements cités. La même procédure s'applique pour les quais dont la gestion a été confiée à la SODEAL en charge d'appliquer un règlement privé portant sur les autorisations de terrasses du domaine public portuaire.

3 - Village Naturiste :

Toujours le bruit provoqué par l'hôtel Oz'inn, ainsi que par l'Eden, le Babylone, le Mel Rose et le Glamour.

Réponse :

L'hôtel "Oz'inn" dispose d'une étude acoustique ainsi que d'un limiteur de son paramétré et plombé lui permettant de diffuser de la musique amplifiée. Vu le nombre de plaintes, nous avons sollicité les services des ARS pour contrôler le matériel par le biais de Monsieur Dubois. Au mois de juillet, nous avons mis en demeure les responsables du « Glamour » et des "Jardins de l'Eden" de contrôler le bruit des animations organisées les après-midi.

Nous avons eu très peu de réclamations par la suite. Enfin, aucun appel concernant le Melrose n'a été enregistré et seulement 2 appels relatifs au "Babylone" infondés.

4 - Sur les Quais :

L'arrêté municipal concernant la tenue vestimentaire (1^{er} juillet/31 août) n'est pas respecté.

Réponse :

L'Arrêté Municipal concernant le port d'une tenue vestimentaire descente sur les quais est bien respecté. La difficulté réside dans le fait que nous ne pouvons pas rester en statique durant des heures.

5 - Rue des Chaînes :

Durant la saison estivale des véhicules se sont garés n'importe où et n'importe comment, provoquant des embouteillages avec les camions.

Réponse :

La Police Municipale a établi soixante contraventions rue des chaînes durant les deux mois d'été.

SICTOM

1 - Village Naturiste :

Il existe un problème important en ce qui concerne le point de collecte des ordures ménagères situé au bord de l'avenue des Matelots et du Parking P2. Ce point est saturé car il concerne trop de déposants.

Réponse :

Nous avons connaissance de ce point noir mais la collecte ne peut s'effectuer qu'à cet endroit la voie étant privée. Seule la rétrocession de la voie permettra d'appréhender le problème différemment.

2 - rue de la Gabelle :

Plusieurs conteneurs restent une partie de la journée à l'angle de cette rue, le même effet se produit dans la rue des Chandelles, devant l'ancienne conciergerie « Brescou ».

Réponse :

Des opérations de terrain ont eu lieu dans un premier temps pour s'assurer que tous les bacs disposent de leur identification ensuite les bacs ont été ramenés à leur producteur avec des informations relatives à leur utilisation.

Un courrier a été envoyé aux syndicats concernés en expliquant que les bacs dehors en permanence sur la voie publique sont passibles d'amendes avec une copie de l'arrêté du maire.

Toutes ces informations ont été transmises à la Brigade Environnement afin qu'elle verbalise les irréductibles.

Où en est le projet d'implantation de deux colonnes à verre enterrées ?

Réponse :

Au sujet de l'implantation de collecteurs de verre enterrés, le SICTOM a fourni le matériel, le choix du lieu et la date d'implantation incombent maintenant au service Voirie, qui intégrera ce dispositif lors de prochains travaux.

ESPACES VERTS

1 - Passage Colbert :

Tout le réseau d'arrosage est à revoir cet hiver. Fuite d'eau importante sur la partie haute, le long du muret. Pas d'arrosage pelouses, partie basse vers le Quai Saint Martin. Le goutte à goutte ne fonctionne pas ou au contraire fuit abondamment (partie haute le long du muret).

Réponse :

Les travaux de remise en état de l'irrigation ont été programmés avant la saison estivale prochaine.

2 - Rue de Cassiopée :

Pouvez-vous replanter 2 catalpas devant le n° 8.

Réponse :

La replantation devant le n°8, sera effectuée courant novembre 2013.

3 - La Plagette :

Sur le terre-plein à gauche quelques tamaris seraient les bienvenus.

Réponse :

Le terre-plein a déjà fait l'objet d'une plantation en 2012, mais suite aux actes de malveillances (vol, vandalisme) cet espace est à refaire.

Une étude est en cours pour replantation.

4 - Reprise de végétation (courrier de Mr Marfaing) :

A l'entrée du parking actuel, pouvez-vous ensemençer les parties incultes de rhizomes de bambous qui auraient le double avantage de pousser rapidement et de se régénérer sans intervention humaine.

Réponse :

Les plantations demandées ont été effectuées mais ont déjà fait l'objet de vols.

SODEAL

Réponse de Pierre WEISS

Avant-Port : près de la jetée, le panneau « baignade interdite » ayant été enlevé, on a pu voir cet été de nombreux baigneurs au milieu des bateaux. Attention : danger !

Réponse :

La SODEAL prévoit de remettre le panneau pour la prochaine saison.

Sur les Quais : bancs et poubelles en bois devraient être vernis
Ces demandes ont été prises en compte.

SECURITE

Présenté par Monsieur PALLARES,

Fait état des différentes interventions.

Diverses interventions : mises en fourrière, accidents, gens du voyage, cambriolages, dégradations, ivresses sur la voie publique, troubles de l'ordre public, interpellations, orchestre/animations, salubrité, agressions, rixes, vols,...

Questions diverses :

Vie quotidienne :

Monsieur DRUILLE rappelle que pour le moment, les seuls gros travaux envisagés sur le quartier concernent l'aménagement du giratoire du Môle.

Madame PERRET évoque les problèmes d'odeur que subissent les riverains de la résidence Port Richelieu avec les containers enterrés.

Monsieur DRUILLE signale qu'il a rencontré Monsieur MATEU de Plastic Omnium avec Madame ASSIE du SICTOM pour étudier la mise en place d'un joint périphérique sur le pourtour de la structure permettant de limiter le dégagement d'odeurs.

Madame PERRET demande pour que les incivilités des commerçants cessent qu'un rappel leur soit fait et qu'ils utilisent des sacs lorsqu'ils jettent leurs déchets. Pour elle, il existe également un problème pour le nettoyage autour des structures car il est fait avant que les bennes ne soient vidées.

Conscient de ce problème d'incivilités, il a été demandé à la Police Municipale de verbaliser les commerçants fautifs.

Monsieur le Commissaire précise que la Police Municipale lui a transmis près de 150 procès verbaux relatifs à ces incivilités et que les amendes pourront s'élever entre 0 et 150 €.

Madame PERRET signale que la résidence Port Richelieu a saisi le juge de proximité pour qu'une solution soit trouvée pour ces problèmes de containers enterrés. De plus, depuis plusieurs mois, une bande de jeunes occupe les pourtours de la rue de l'Astrolabe et génère de nombreuses nuisances pour le voisinage.

Monsieur PALLARES précise que la Police Municipale a effectué plusieurs interventions et qu'une famille de ce groupe a été jugée et condamnée.

Madame PERRET informe la ville sur le fait que le nouveau propriétaire du Cubanos dit avoir une autorisation pour transformer son établissement en discothèque alors même que la copropriété a voté, à 100 %, une résolution contre ce type de modification d'établissement.

Monsieur DRUILLE demande aux services de la ville de vérifier l'existence d'une telle autorisation. Après vérification, la Sous-Préfecture de Béziers n'a délivré aucune autorisation pour que ce bar devienne une discothèque.

Madame PERRET signale également qu'un portique d'accès à la promenade du Docteur TOURREAU, elle souhaite également savoir si un marché de Noël sera mis en place sur l'esplanade Pierre RACINE. De plus, des propriétaires de la résidence Saint Clair l'ont sollicité car les platanes situés sur la rue de l'astrolabe leurs cachent la lumière, ce problème a d'ailleurs été constaté par huissier de justice.

Monsieur DURBAN précise qu'une opération d'élagage est programmée et qu'une intervention sera effectuée sur ce secteur.

Monsieur BECAMEIL signale que des bus et des véhicules ont stationnés tout l'été au niveau des trottoirs du cours des Gentilshommes ce qui a obligé les piétons à passer sur la route.

Monsieur DRUILLE demande à la Police Municipale de verbaliser ces stationnements interdits.

Monsieur CHOUVEL demande à Monsieur HERAL la mise en place d'un deuxième banc au niveau de l'écailler de la place du Barbecue.

Concernant la mise en place de ce second banc public face au port et à côté du commerce, Monsieur SAIGNES signale qu'il a contacté l'écailler qui lui a précisé qu'il était totalement opposé la mise en place de ce banc le long de son commerce en raison de problèmes de sécurité avec des personnes qui pourraient accéder à la toiture de son établissement ; et qu'il propose aux personnes d'utiliser le mobilier de sa terrasse pour s'asseoir.

Monsieur CHOUVEL informe les membres du comité de quartier qu'il a, lui aussi, rencontré l'écailler qui est d'accord pour la mise en place d'un banc derrière son commerce, face à la résidence, à l'endroit où il a toujours existé.

Monsieur DRUILLE précise qu'une solution sera trouvée, sur place, pour la mise en place de ce second banc.

Monsieur CHOUVEL signale que la place handicapée qui a été créée au niveau de la résidence n'est pas utilisée.

Monsieur SAIGNES précise que cette place a été créée à la demande des artistes peintres.

Pour Monsieur CHOUVEL, il serait plus judicieux de positionner cette place au niveau de la rue de la Gabelle en lieu et place de l'arrêt minute.

Monsieur SAIGNES signale que cet arrêt minute est utilisé par les plaisanciers pour décharger leur matériel.

Concernant le Village Naturiste, Monsieur MONNET précise que celui-ci est actuellement envahi les camping-cars ; de plus, la boîte de nuit La Palmeraie positionne des tonneaux pour bloquer le domaine public.

Monsieur DRUILLE demande à la Police Municipale d'effectuer des passages pour faire partir les camping-cars et au Service des Droits de Place, de solutionner ce problème d'occupation abusive du Domaine Public.

Monsieur MONNET souhaite également avoir des informations sur le devenir du permis de construire déposé par la société Patrimonia et qui a pour objet la construction d'un bâtiment à l'intérieur d'Héliopolis.

Monsieur BANCAREL précise que le permis de construire a été retiré.

Concernant le secteur d'Héliopolis, Monsieur DRUILLE précise qu'il existe toujours un problème avec le stockage des poubelles car malgré les différentes réunions réalisées avec les syndicats de copropriétés et la volonté de la commune de pouvoir installer sur ce secteur des containers enterrés, il n'a pas pu être validé de lieu précis pour la mise en place de ces équipements en raison notamment du caractère privé de cette voie.

Sécurité :

Monsieur le Commissaire présente les statistiques des huit premiers mois de l'année pour trois secteurs du Cap d'Agde à savoir le Village Naturiste, la Roquille et le Centre Port. Ces trois quartiers regroupent 15 % de la délinquance totale de la commune. Sur la Roquille, il a été constaté 192 faits soit 16 par rapport à 2012, sur le Centre Port, 153 faits ont été constatés et sur le Village Naturiste, il a été constaté 70 faits contre 87 en 2012. Un grand nombre des faits constatés sur le Village Naturiste concernent des vols sans effraction, 1 à 2 vols par nuit ; d'ailleurs un individu a été arrêté ce week-end. Pour palier à ces problèmes de délinquances, les effectifs de la Police Nationale sont principalement positionnés sur la façade littorale qui regroupe le maximum de population. Ces effectifs ont d'ailleurs permis d'arrêter plusieurs équipes de voleurs qui agissaient sur le secteur de la Roquille. En revanche, la Police a beaucoup de mal à intervenir sur des secteurs comme la Pinède ; aussi, il est demandé aux riverains de ces quartiers de signaler à la police toutes les personnes suspectes. Au niveau du Village Naturiste, un travail important a été effectué au niveau des « prédateurs sexuels » qui sont directement envoyés en garde à vue lors de tout fait constaté. La Police Nationale intervient également l'été pour contrôler les heures de fermeture des établissements qui en cas de non respect de celles-ci font l'objet d'un avertissement de la Sous-préfecture dans un premier temps puis d'une fermeture administrative. Aussi, afin de cibler au plus juste les contrôles, il est demandé aux membres du comité de quartier de signaler les établissements qui ne respectent pas l'heure de fermeture.

Madame PROST évoque le problème de nuisances sonores de certains établissements du Village Naturiste comme Le Glamour, Les Jardins de Babylone et l'Hôtel Oz'in.

Pour Monsieur le Commissaire, ces problèmes sont essentiellement dus aux basses fréquences et qu'un rappel de la réglementation en vigueur sera fait à l'ensemble des responsables d'établissement bien en amont de la saison estivale.

Madame PERRET signale que, tout au long de l'été, la Bodéga Amnésia n'a pas respectée l'heure de fermeture.

Monsieur CHOUVEL évoque les problèmes de bruit avec la musique et les personnes quittant les discothèques de l'île des Loisirs et souhaite savoir ce qu'envisage la Ville pour ce site.

Monsieur le Commissaire précise que les discothèques peuvent ouvrir jusqu'à 7 heures du matin à la condition de ne plus servir d'alcool à partir de 5 heures 30 et ses services réalisent des contrôles pour vérifier le respect de cette réglementation.

B – PROJETS MUNICIPAUX

Présenté par Didier SAIGNES

Giratoire du Môle

La jonction entre le boulevard des Gentilshommes, la rue de la Garnison et l'impasse du Globe a été identifiée comme l'un des points noirs en matière de fluidité de la circulation notamment en saison estivale. Une réflexion a donc été engagée afin de proposer un aménagement permettant d'améliorer les conditions de circulation au niveau de ce carrefour. Il a été décidé de supprimer le système de feux tricolores et d'y substituer un giratoire. Cette opération permettrait d'assurer exactement les mêmes modalités de desserte des voies (boulevard des Gentilshommes, rue de la Garnison et impasse du Globe maintenus en double sens de circulation actuel) tout en garantissant une meilleure régulation des flux.

Ce projet prévoit la reprise complète de la chaussée, la création du giratoire, la reprise des trottoirs au droit de celui-ci en enrobé rouge, la mise en conformité de réseaux humides, des réseaux secs avec notamment amenée de fourreaux pour un éclairage ultérieur des parkings Cévennes et Flandres, quelques travaux d'espaces verts.

Le coût prévisionnel de cette opération reste estimé à ce jour à 420 000 € T.T.C.

Le démarrage des travaux est programmé pour décembre 2013 (intersaison 2013-2014).

Point sur les voiries de 2008 à 2014

Afin de sécuriser et entretenir le parc routier pour les divers usagers sur l'ensemble du quartier, la Ville investit depuis de nombreuses années sur ses voiries que ce soit dans le cadre d'opérations spécifiques ou bien dans le cadre du plan pluriannuel d'entretien des voiries.

Ces réfections de chaussées s'accompagnent, quand c'est nécessaire, de la mise en conformité des réseaux d'assainissement et d'eau potable.

Sur le secteur du Cap d'Agde, depuis 2008, c'est environ 1 à 1.5 km en moyenne de voiries et trottoirs qui sont repris chaque année ce qui correspond à un investissement annuel d'environ 500 000 € T.T.C. Ainsi, la plupart des voiries du secteur dit de la pinède ont été complètement reprises (Véga, Picpoul, Cassiopée, Carignan, Cinsault, Vigne, Bételgeuse, Grande Ourse...). Dans le secteur du Port, ce sont les parkings Alsace Lorraine et Provence qui ont été rénovés pour un montant d'environ 750 000 € T.T.C ainsi que le bout de l'Avenue des Sergents, la rue des Chaînes, les trottoirs avenue des Sergents, impasse du Globe, rue de la Gabelle. Dans le secteur des plages ont été repris la promenade de la Roquille ainsi

que divers trottoirs (rues des Lavandières, des Cantinières, des Hallebardes, des Galères, d'Amphitrite et du Bagnas...).

Enfin, notons deux opérations de grande envergure :

- d'une part la requalification des quais Miquel, Di Dominico et de la place de l'Ancienne Douane devenu l'espace Racine pour près de 10 M € TTC

- et d'autre part, le réaménagement complet de la route de Rochelongue dans sa partie sud qui offre une véritable deuxième entrée sur le Cap d'Agde par le mail de Rochelongue (plus de 3 M€ T.T.C d'investissements).

Pour terminer, concernant les voies douces, il faut noter que 6,9 km ont été aménagés pour plus de 1,6 M€ T.T.C. Les voies aménagées permettent de se déplacer à l'intérieur du Cap d'Agde (Allée de la Découverte, Belle Isle, allée de Basse Terre, Avenue du Bagnas, Front de Mer de la Roquille, contournement du Golf...) mais également de relier le Cap d'Agde à Agde (Route de Rochelongue) au Grau d'Agde (Père Maurel) et à Marseillan Plage (route de Marseillan).

Aire de jeux du Gévaudan

Début des Travaux: 01 octobre 2013

Fin des travaux : 25 octobre 2013

Dans le cadre du déplacement de l'ancien terrain multisports situé dans le quartier des Nautilus au cap d'Agde, la ville réalise un terrain multisports dernière génération, qui sera installé sur une extrémité du parking GEVAUDAN au Cap d'Agde.

Ce marché de travaux est composé de 2 lots et le suivi du dossier est réalisé par la direction Voirie – Réseaux et la direction des Sports.

Le lot n°1 comprend la partie terrassement et se décompose comme suit :

Terrassement et réalisation d'une plate forme en enrobé de couleur noire.

Le lot n°2 comprend la partie terrassement et se décompose comme suit :

Mise en place d'une structure multisports avec revêtement gazon synthétique permettant la pratique du handball, du basket, et du football à 4 ou 7 joueurs.

Les entreprises retenues pour ces travaux sont :

Lot n°1: Entreprise EIFFAGE (Saint Thibéry)

Lot n2 : Entreprise SECMA LR (Agde)

Montant total prévisionnel de l'opération est de 61 863.00 € T.T.C.

Parallèlement, à cette opération, les services techniques de la Ville ont étudié et proposé la réalisation d'un passage pour piétons surélevé et sécurisé.

Les travaux sont à réaliser en même temps que le projet de terrain multisports pour un montant estimé à 17 000 € T.T.C.

Coût total estimé de l'opération : 78 863 € T.T.C.

Création d'un hôtel

Le déplacement de l'aire multisport des Nautilus a ainsi libéré l'espace pour la création d'un parc hôtelier haut de gamme

Une destination à vocation internationale comme le Cap d'Agde se doit de proposer à ses visiteurs une offre hôtelière diversifiée qui s'inscrit pour une part dans la logique de montée en gamme impulsée par la Municipalité. C'est dans cette logique que la Ville s'est engagée dans une dynamique ambitieuse visant à favoriser, en partenariat avec des opérateurs privés, la création à moyen terme de 200 chambres d'hôtels d'au moins trois étoiles. "

Le permis de construire ainsi délivré, cet hôtel **** d'une capacité de 29 chambres, comprendra un solarium, une piscine, des salles de réunion, de fitness, etc...

Présents :

M DRUILLE, M DUCRETET, M BANCAREL, M SAIGNES, M DUBOIS, M HERAL, M CHAUDRON, M PALLARES, M DURBAN, M GENTET.

Représentants du CQ :

M ABADIE, M BECAMEIL, Mme BELOTTI, M CHOUVEL, M DELAGE, Mme GEOFFROY, M LABROUSSE, M MILA, M MONNET, Mme PERRET, Mme PROST.

Absents excusé :

Mme GUERIN, M TOURON.

Absents :

M GENEVOIS, M MIRMAN.